



## Régate Windsurfer

Samedi 24 et dimanche 25 MAI 2025

Centre Nautique de Saint Cast

Grade 5A

### INSTRUCTIONS DE COURSE

"La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2025-2028), incluant l'annexe B,

1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers (en cas de traduction le texte français prévaudra)

1.3 Les règlements fédéraux.

1.4 Les règles de Classe de la Windsurfer Class / <https://windsurferclass.com/class/class-rules/>

1.5. Tous les concurrents doivent être membres à jour de cotisations l'IWCA Europe :

<https://windsurferclass.com/membership/>

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Le tableau officiel d'information est situé **sur la Baie Vitrée du club house du Point Plage.**

2.2 Les avis aux concurrents ou éventuelles convocations aux briefings seront affichés sur le tableau officiel. Toutes informations communiquées durant les briefings officiels seront affichées au tableau officiel aussitôt que possible. Conformément à la RCV 90.2(c) mentionnée dans la RCV B7, des instructions verbales peuvent être données sur l'eau notamment pour un éventuel raid. La procédure sera la suivante : envoi du pavillon L avec des signaux sonores sur le bateau comité signifiant: "Venez à portée de voix pour y recevoir des instructions verbales ou suivez ce bateau". Ceci modifie les signaux de course.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mât de pavillons est situé au niveau de la terrasse du point plage.

#### SIGNAUX DE COURSES

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre les coureurs ont l'interdiction d'aller sur l'eau. L'affalé de l'Aperçu avec un signal sonore signifie "Les concurrents peuvent rejoindre leur zone de départ. Le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

4.3 Les équipements individuels de flottabilité seront portés conformément à la RCV 40.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

4 manches max parcours construits ou côtiers par jour.

Premier jours mise à disposition du Comité de course 14H

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 h.

### 6. PAVILLON DE CLASSE :

Pavillon Centre Nautique de St Cast.

### 7. ZONES DE COURSE

Dans la Baie de Saint Cast (voir annexe zone de course).

### 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront définis au moment du briefing chaque matin 1h avant le premier signal d'avertissement.

### 9. MARQUES

9.1 Marques : Départ : Pavillon orange sur le Bateau Comité et coté au vent de la bouée **Rouge (bouée 3)** située à bâbord du bateau Comité

Arrivée : Bateau Comité et coté sous le vent de la bouée **rose** située à tribord du bateau comité

**Bouée 1 : Jaune**

**Bouée 2 : Jaune**

**Bouée 3 : Rouge**

**Les marques 1,2 ,3 sont à laisser à bâbord.**

## **10. LE DEPART**

10.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord au vent de la bouée rouge située à bâbord.

## **11. L'ARRIVEE**

11.1 La ligne d'arrivée sera entre le mat arborant un pavillon **bleu** sur le bateau comité et le coté sous le vent de la bouée **rose**.

## **12. TEMPS LIMITE**

12.1 Pour les parcours construits :

Les planches ne finissant pas dans un délai de 15 mn après la première planche ayant effectué le parcours et fini seront classées DNF sans instruction, ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

12.2 Pour les parcours côtiers, le délai de **15 mn** est porté à **60 mn**.

## **13. PROPULSION**

13.1 la règle B.4.42 sera modifiée comme suit :

Sur les parcours construits, l'action du concurrent sur la voile, pumping, est interdite 30 secondes après le départ jusqu'à la bouée au vent et sur tous les bords de près.

## **14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

14.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

14.2 Pour chaque catégorie, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

14.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le Club House. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

14.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

14.5 Pénalisation selon l'annexe P : sans objet.

14.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) : - Départ : Bateaux en attente, - Règles de sécurité - Publicité de l'épreuve - Bateaux accompagnateurs - Communication radio

14.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture doit être déposée : (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille, (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

## **15. CLASSEMENT**

15.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.

## **16. REGLES DE SECURITE**

16.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]

16.2 Le port d'une combinaison est obligatoire (mer -de 18°C).

## **17. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT [DP]**

17.1 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**18. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]** Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, (sans objet)

**19. BATEAUX OFFICIELS** Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : Pavillon rose

## **20. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

20.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

**21. PRIX** Des prix seront distribués comme suit : • Les trois premiers .

**22. DÉCISION DE COURIR** La décision d'un coureur de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, il décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**23. COMMUNICATION RADIO [DP]** Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**24. AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER** Par le simple fait de s'inscrire à la régates, les concurrents acceptent de pouvoir être photographiés ou filmés lorsqu'ils participent à la régates et/ou qu'ils en utilisent les installations ; ils admettent ces prises de vues et leur utilisation, réutilisation, publication et republication dans tout média, avec ou sans mention de leur nom, sans compensation et sans approbation de leur part quant à l'usage qui en est fait.

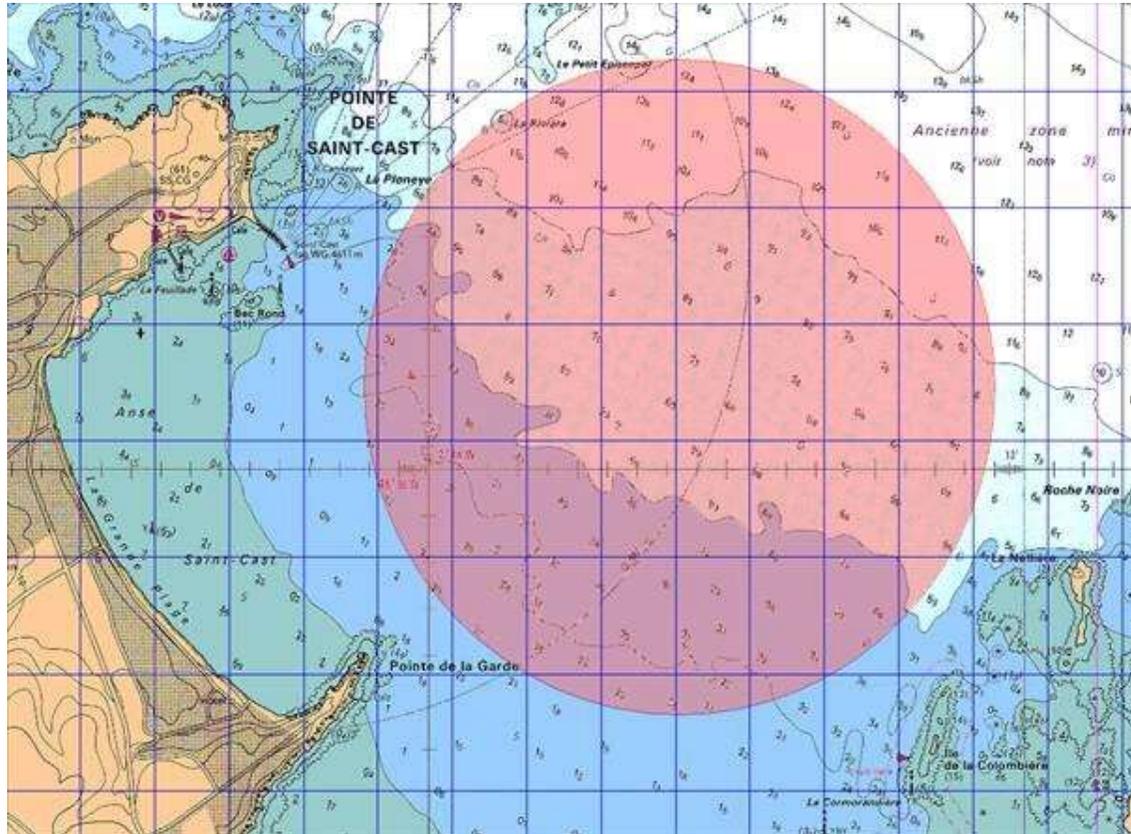
Arbitres désignés : Président du comité de course : **Didier AVELINE**

Président du jury : **Patrick Allaire**

Commissaires aux résultats : **Mélanie Bracquemond**

# ANNEXE ZONES DE COURSE

Dans la Baie de Saint cast



## Parcours construit :

Parcours

Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 - Arrivée

Parcours Réduit Pavillon « S »

Départ – 1 – 2 – 3 - Arrivée

